



VOUS ETES COMMERÇANT AMBULANT ET VOUS SOUHAITEZ OBTENIR VOTRE NOUVELLE CARTE SECURISEE ?

ADRESSEZ-VOUS DES MAINTENANT A L'UCM AFIN D'ECHANGER FACILEMENT VOTRE AUTORISATION EN UN MINIMUM DE TEMPS

Depuis le 1^{er} avril, un nouveau système est entré en vigueur afin de sécuriser l'exercice de votre activité ambulante. L'autorisation existante en version papier est remplacée par une carte électronique.

Afin de vous faciliter la tâche et vous éviter de multiples déplacements, le Guichet d'entreprises UCM est le seul à vous proposer un échange en ligne.

Au préalable, nous vous invitons à nous contacter au **070/24.66.66**. Nous procéderons à une analyse complète de votre situation et vous guideront personnellement dans vos démarches.

Profitez également de cette occasion pour demander vos cartes de préposé si vous n'en disposez pas encore.

Vous souhaitez plus d'informations ?

Contactez-nous au 070/24.66.66

Site : <http://e-services.ucm.be/StarterWeb/public/boutique.ucm>

Avec le soutien de la FENACA